

CAVEC

Experts Comptables

Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables
21 rue de Berri
Tél. 01 44 95 68 10
www.cavec.org

MALADIE

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 36 372 € en 2012).
- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 36 372 € à 181 860 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	1 625 €	3 168 €	4 643 €	6 118 €

- **Prestations** - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 30 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

- **Cotisations**

4 classes de cotisation 1, 2, 3 et 4 en fonction du revenu de l'année N-2 :

Revenus nets 2010	<= 15 720 €	<= 43 470 €	<= 76 800 €	> 76 800 €
Classe Prévoyance à retenir	1	2	3	4
Cotisation annuelle	120 €	240 €	480 €	720 €

- **Prestations**

Conditions d'application : Justifier d'une invalidité depuis au moins 6 mois - Le taux d'invalidité doit être au moins égal à 66%

- **Incapacité temporaire totale :** pas de prestations
- **Invalidité permanente 66% :** rente proportionnelle après 6 mois d'invalidité et jusqu'à 65 ans
- **Invalidité permanente totale (100%) :**

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Rente mensuelle d'invalidité	543 €/mois	1 086 €/mois	2 172 €/mois	3 258 €/mois

Les Enfants des Experts-comptables atteints d'une invalidité totale et permanente perçoivent également une rente d'Orphelin.

- **Décès**

Classe Prévoyance	1	2	3	4
Capital Décès*	38 010 €	76 020 €	152 040 €	228 060 €
Rente orphelin jusqu'à 25 ans	181 €/mois	362 €/mois	724 €/ mois	1 086 €/ mois

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 30 916 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 30 916 € à 181 860 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 844 € : 159 €

Cotisation maximale : 5 074 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 5 074 €

valeur du point retraite de base : 0,5547 € en 2012

- Régime complémentaire CAVEC obligatoire :

8 classes de cotisations obligatoires en fonction du revenu de l'année n-2.

Classes	A	B	C	D	E	F	G	H
Revenus nets 2010	< 15 720 €	< 31 440 €	< 43 470 €	< 62 740 €	< 76 800 €	< 92 160 €	< 129 020 €	> 129 020 €
Cotisation annuelle	549 €	2 057 €	3 246 €	5 075 €	8 092 €	12 344 €	13 716 €	17 145 €
Points acquis/an	48	180	284	444	708	1 080	1 200	1 500

valeur du point* = 1 ,086 € en 2012

*** En 2009, la valeur du point a été divisé par 5 mais les points acquis ont été augmentés dans la même proportion**

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 41 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime complémentaire CAVEC : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

majorés de 10 % si 3 enfants élevés.

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 19 177 € par an.

• régime complémentaire : 100 % des droits acquis si cotisation de Conjoint, sans conditions de ressources.

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles – Avec cotisations de réversion au Conjoint				
Régime de base	2 150 €	2 964 €	3 364 €	3 764 €
Régime Cavec	2 674 €	6 598 €	10 520 €	17 831 €
Total	4 824 €	9 562 €	13 884 €	21 595 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 41 années de cotisations				
Régime de base	690 €/mois	877 €/mois	908 €/mois	940 €/mois
Régime Cavec	668 €/mois	1 648 €/mois	2 627 €/mois	4 453 €/mois
Total	1 358 €/mois	2 525 €/mois	3 535 €/mois	5 393 €/mois